

Pays et concertation sociale à l'arrêt

**Jour de grève nationale
ce lundi, en protestation
contre les mesures
du gouvernement Michel.**

**Le fossé se creuse
entre syndicats, d'une part,
et patrons et gouvernement,
d'autre part.**

**Selon des experts,
le modèle social belge
devra s'adapter ou mourir...**

Le modèle social belge est à un tournant

Analyse **Laurent Gérard**

En ce jour de grève nationale, créée par le front commun syndical pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement N-VA-MR-CD&V-Open VLD, c'est peut-être plus que l'indexation des salaires, l'âge de la pension ou les crédits-temps de fin de carrière qui sont en jeu. Toute la concertation sociale vit des heures cruciales. En fonction de ce qui se passera dans les prochains jours, semaines et mois, le modèle social belge, souvent admiré au-delà de nos frontières, pourrait être amené à disparaître.

Ce modèle, qui associe depuis l'après-guerre les représentants des travailleurs et des employeurs à la prise de décision, a été construit pour répartir les fruits de la croissance. Jusqu'au début des années 70, le système a parfaitement fonctionné. Avec une croissance économique de 5 % et une croissance de la compétitivité de 6 ou 7 %, patrons et syndicats trouvaient aisément des compromis. Mais au terme des trente glorieuses (1945-1974), les crises à répétition sont passées par là. "Cela fait des années que l'on n'a plus vu une croissance économique de plus de 2 %, explique un fin connaisseur du modèle belge. Quant à la croissance de la productivité, elle n'est plus que de 0,4 %. Les inégalités sont toujours plus faciles à gérer en période de croissance. Quand il n'y en a plus, il faut piquer aux uns pour donner aux autres."

1975, année charnière

Jusqu'en 1975, employeurs et travailleurs aboutissent en effet à des accords de programmation sociale, explique Jean Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp). Mais à partir de là, plus aucun accord interprofessionnel (AIP, qui définit surtout la norme salariale pour les deux ans à venir) n'est atteint (hormis en 1981, sous la pression du gouvernement). La faute à la crise, au chômage, à l'inflation,...

Après 1986, on signe à nouveau des AIP, mais leur nature a changé. Les revendications patronales, au premier rang desquelles la compétitivité, ont pris le dessus sur celles des travailleurs. Et ces dernières années, la concertation sociale est de nouveau grippée. "En 2008, les interlocuteurs sociaux ne parviennent à un AIP que parce que le gouverne-

ment met de l'huile dans les rouages, c'est-à-dire de l'argent sur la table. Des augmentations salariales pourront être accordées en 2009 et 2010, mais elles porteront sur le salaire net, et pas brut."

Début 2011, rebelote, "mais le gouvernement Leterme refuse cette fois de cracher au bassinet. Les interlocuteurs sociaux se mettent d'accord sur un blocage des salaires en 2011 et une augmentation minimale, de 0,3 %, en 2012. Mais la FGTB et la CGSLB n'avalisent pas l'accord. Leterme reprend alors l'accord à son compte et bloque les salaires."

La "suédoise" va un cran plus loin

Fin 2012, le gouvernement Di Rupo

"invite" les partenaires sociaux à ne pas négocier, pour 2013 et 2014, de hausses de salaires au-delà des augmentations barémiques et de l'indexation automatique. Les syndicats refusent de jouer dans cette pièce. Pourquoi négocier un AIP si l'on ne peut même pas discuter des salaires, demandent-ils.

Ce gouvernement-ci, poursuit Jean

Faniel, va un cran plus loin, en prévoyant un saut d'index, un blocage des salaires, un screening des conventions sectorielles pour vérifier qu'elles ne contreviennent pas au blocage salarial et même une révision du système de barèmes. Ici aussi, la négociation sociale est donc bloquée. Mais la "suédoise" crée "une rupture avec les précédents gouvernements, car elle entend mettre sur pied une concertation tripartite. Traditionnellement, la concertation se fait à deux, entre syndicats et patronat. Et on fait appel au gouvernement en cas d'échec. Ici, c'est le gouvernement lui-même qui entend s'imposer comme un acteur à part entière de la négociation sociale. C'est un vrai changement, qui n'est pas pour réjouir les syndicats, qui jugent la 'suédoise' trop proche des thèses patronales et craignent de retrouver face à eux non pas un, mais deux interlocuteurs."

Notre expert anonyme est plus nuancé. Selon lui, le gouvernement Michel laisse la porte ouverte à des accords entre partenaires sociaux.

Et c'est aux syndicats et aux employeurs de prouver qu'ils peuvent toujours s'entendre. Ce qui suppose qu'ils démontrent leur capacité à s'adapter à la nouvelle donne économique, à la mondialisation, à la moindre croissance,...

"Les partenaires sociaux sont au pied du mur, prévient-il. Soit ils parviennent aujourd'hui à reprendre la main, et tout ira bien, soit ils n'en sont pas capables, et on ira alors vers une dérive – lente car le système ne va pas mourir du jour au lendemain – du modèle social belge, et le curseur du pouvoir se déplacera vers le politique."

Peut-être définitivement. *"Habituellement, argumente-t-il, en période de crise, le gouvernement met la concertation sociale entre parenthèses, fait les assainissements nécessaires, puis remet les partenaires sociaux en selle. Mais avec cette coalition-ci, où seuls deux partis sur quatre (CD&V et MR) croient au modèle de concertation avec les patrons et les syndicats, je ne suis pas sûr que, si on met à nouveau les partenaires sociaux entre parenthèses, le gouvernement les remettra*

en selle. Cette fois les partenaires sociaux sont obligés d'apporter eux-mêmes les réponses aux questions."

L'adaptation ou la méthode Thatcher

Sinon ? *"Sinon, on risque une évolution comme l'a connue le Royaume-Uni sous*

Thatcher. Les fortes tensions entre le pouvoir politique d'une part, et les acteurs du modèle social d'autre part, se sont terminées par une victoire de Thatcher, qui a transformé le paysage politique et social et supprimé une série d'institutions. Voilà l'exemple d'un modèle social qui n'a pas su s'adapter."

"Mais dans d'autres pays (nordiques, Pays-Bas, Allemagne), les partenaires sociaux ont su, de commun accord, boucler des compromis cohérents et changer les institutions du modèle. Ils ont pu continuer à gérer ensemble ce qui est leur sphère d'autonomie

(conditions de travail, sécurité sociale, du-

rée de travail,...), sans devoir systématiquement se retourner vers l'Etat pour trouver des solutions."

Notre expert veut croire que la Belgique suivra l'exemple de ces pays plutôt que celui du Royaume-Uni.

"Dans cette coalition, seuls deux partis croient au modèle de concertation avec les patrons et les syndicats."

UN EXPERT

"Ce gouvernement entend s'imposer comme un acteur à part entière de la négociation sociale. C'est une rupture."

JEAN FANIEL (CRISP)

La tension croît encore

Débats. L'heure n'était pas à l'apaisement dimanche, veille de grève nationale. Syndicats, d'une part, patrons et gouvernement, d'autre part, se sont livrés à un dialogue de sourds lors des débats télévisés. Certes, ils se rejoignent sur certains objectifs : nécessité impérieuse de créer plus d'emplois, réduction des charges salariales, sauvegarde de la concertation sociale... Mais rien ne les rapproche à court terme sur les moyens pour y parvenir. *"C'est sur les méthodes du gouvernement que nous ne sommes pas d'accord"*, résumait Olivier Valentin, de la CGSLB. Et Marc Goblet, pour la FGTB, de menacer : *"S'il n'y a pas une vraie concertation"* qui s'installe dès mardi, patrons et gouvernement *"peuvent s'attendre à un nouveau plan de contestation"*. Les propos tenus samedi par Bart De

Wever (N-VA) auront remis de l'huile sur le feu. Les syndicats *"échauffent les gens avec une véritable désinformation et parfois de vrais mensonges puisque les salaires nets vont augmenter dans les années à venir, et non baisser"*. Même ton dans le chef d'Olivier Chastel (MR). Pour lui, l'opposition musclée du PS *"est un nuage de fumée destiné à masquer les mesures prises en Wallonie"*.

Capital. Une voie de sortie – toujours la même – semble possible. Celle d'un transfert partiel de la taxation du travail vers celle sur les revenus du capital. Le fameux "tax shift". *"Oui, il faudra y réfléchir"*, a dit la ministre Marghem (MR), renvoyant à l'accord de gouvernement. Et Wouter Beke (CD&V) de marteler : *"Nous devons regarder comment un impôt juste peut être prélevé [...] de sorte que les épaules les plus robustes supportent les plus lourdes charges."* **A. C.**